

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)**

- 15-001469 / 62067482  
Vifor SA, 1752 Villars-sur-Glâne  
Dpt Assurance Qualité et Technique: intervention de dépannage lors de problème technique dans la production  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
12 H  
01.09.2015–31.12.2015 (Renouvellement)

### **Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 15-001468 / 62067482  
Vifor SA, 1752 Villars-sur-Glâne  
Secteur fabrication et conditionnement produit pharma  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
51 H, 47 F  
01.09.2015–31.12.2015 (Renouvellement)
- 15-001436 / 52149003  
ROLEX SA, 1227 Les Acacias  
Installation de production «Chronos»  
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H, 4 F  
01.06.2015–31.05.2018 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzkofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

2 juin 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail